

La haute estime dont nous jouissons sera accrue, à mon avis, si nous adoptons un style nouveau et plus clair lorsque nous nous prononçons sur ces points. La diplomatie de coulisses est utile, et elle a permis au Canada de jouer un rôle important. Toutefois, la situation mondiale requiert aujourd'hui une forme plus ouverte de diplomatie, des déclarations franches, catégoriques et claires sur les principes en jeu dans certains de ces problèmes fondamentaux.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais qu'ajouter quelques mots à ce qui a été dit déjà, relativement au voyage que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a fait dans certains pays du monde.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ignore sûrement pas que nous comprenons l'importance de ce voyage, et je pense que le fait de l'avoir commencé dans des pays communistes, que je situerai à une extrémité, et de le terminer auprès du Saint-Siège, que je situerai à l'autre extrémité, peut nous apporter beaucoup d'espoir, car il a été à même d'entendre des points de vue qui sont très différents, dans la conduite des affaires mondiales.

Je regrette beaucoup, cependant, que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas cru bon de discuter avec le pape Paul VI la possibilité de nommer un représentant permanent auprès du Vatican. Nous comprenons tous l'importance et l'effet que peut avoir le contact avec un homme de la valeur de Sa Sainteté le pape Paul VI, et je crois que la nomination d'un représentant permanent auprès du Vatican serait des plus favorable pour notre pays.

Il est évident que le Vatican est un très petit État, mais il faut quand même comprendre que tous ses sujets sont disséminés à travers le monde entier, et pour un pays de l'importance du Canada, dont le nombre de sujets catholiques est assez élevé—et surtout à la suite du concile œcuménique, où il y a un rapprochement de toutes les Églises chrétiennes—je pense qu'un représentant canadien serait très bienvenu auprès du Vatican.

A tout événement, il semble que le voyage que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de faire à travers différents pays lui a permis de se faire une idée, de se former un point de vue au sujet des affaires mondiales, qui nous intéressent de plus près, car le Vietnam est actuellement un point de mire pour les partisans de la paix, mais on constate malheureusement qu'il est aussi un point de mire pour les pays dominateurs.

[M. Brewin.]

Alors, je crois et j'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures continuera ses efforts auprès des pays impliqués, en vue d'obtenir la paix immédiatement au Vietnam comme partout ailleurs.

• (3.50 p.m.)

[Traduction]

**M. A. B. Patterson (Fraser Valley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter brièvement la déclaration du ministre. Nous lui souhaitons tous la bienvenue à son retour, et nous lui savons gré du rapport qu'il nous a fait aujourd'hui. Bien entendu, un bon nombre des sujets dont il nous a entretenus, sujets d'importance mondiale, dépassent la portée du débat actuel.

Nous nous réjouissons également de ses démarches là-bas au nom des Canadiens d'origine soviétique qui veulent faire venir leurs parents au Canada. Ce point intéresse vivement un grand nombre de mes commettants et nous applaudissons aux propos du ministre.

Le ministre a aussi parlé de la non-intervention des nations dans les affaires des autres nations. Il a aussi mentionné le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. J'en ai souvent parlé moi-même et je pense qu'il conviendrait d'y insister davantage dans nos discussions avec l'Union soviétique.

Les questions relatives aux deux grands organismes dont le Canada est membre, les Nations Unies et l'OTAN, ont naturellement une grande importance et nous attendrons d'être saisis des crédits pour formuler nos commentaires à ce sujet.

Nous avons lu dans un des quotidiens que des discussions ont eu lieu avec des hauts fonctionnaires en Italie au sujet de la formation d'immigrants éventuels au Canada. Je me demande si l'on a prévu que le Canada assumerait la responsabilité financière de ce projet.

Pour terminer, je tiens à dire que nous savons gré au ministre de sa déclaration d'aujourd'hui et nous nous réjouissons d'avance de pouvoir participer à un débat prolongé sur les diverses questions qui y étaient soulevées.

#### LOI DE FINANCES N° 8

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'examen du bill n° C-245, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour les services publics de l'année financière expirant le 31 mars 1967, présenté par l'honorable M. Benson.